



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME-N° 13 JUIN 2013

Sommaire

Le mot du Maire

Cadre de vie

La commune

Évènements

État civil

Agenda

Civisme

Expression libre

Informations pratiques

Le mot du Maire

LE PRÉSENT ET L'AVENIR

Le Maire, appuyé par ses adjoints et par le Conseil Municipal, vit dans le présent mais surtout prépare les décisions d'avenir ou y collabore.

Il rend compte de ce présent, marqué par le départ de collaborateurs et par une décision importante.

Les départs sont ceux de Martine Boulay au 31 juillet, qui collaborait au secrétariat de mairie depuis 19 ans, et de Jean-Pierre Germond, employé communal depuis 15 ans ; ils recevront, par ces quelques mots, les remerciements de notre commune pour leur bon travail fait pendant ces années, par la volonté souriante de Martine Boulay d'être proche de tous et notamment des plus démunis, par la disponibilité de Jean-Pierre Germond pour la réalisation de tâches multiples et pour le fleurissement d'une commune qui fait l'admiration de tous.

La décision importante est la réalisation décidée et très proche de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques aux Tilleuls et à la Blanchardière; notre Conseil Municipal est heureux de tenir une promesse faite avant lui à un lotissement déjà ancien et à propos duquel aucune amélioration importante n'avait été apportée depuis l'origine.

Il prépare l'avenir, notamment par sa préoccupation constante d'améliorer ou de création de chemins, trésors de notre commune ; l'amélioration réalisée du chemin du Pissot, transformé par les travaux effectués, est un gage d'avenir proche d'amélioration ou de création des chemins ruraux mentionnés dans ce bulletin.

Il collabore à l'avenir par sa participation active aux travaux du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) ; ces travaux, effectués sur une longue période, ont été inaugurés par une étude approfondie de l'agriculture de notre communauté de communes ; l'agriculture est un élément essentiel de l'établissement de notre futur plan d'occupation des sols puisqu'elle correspond environ à 95 % de son territoire ; la concrétisation de cette étude permettra de mieux protéger les exploitations existantes et de limiter au maximum, sur l'ensemble de la communauté de communes, la dispersion des constructions et la consommation d'espaces agricoles.

Il collabore à l'avenir par son approbation pleine et entière des travaux de réalisation par la communauté de communes de la zone d'activités de la Croix Verte, sur la commune de Sérigny, zone bordant la déviation de Bellême ; cette zone, très largement avancée, permettra, dans les mois à venir, de céder une partie des terrains aménagés de cette zone à plusieurs entreprises, promesses d'emploi, déjà candidates à une acquisition.

Le Maire, ainsi, par ses adjoints et par le Conseil Municipal tout entier, vit dans un présent qui, cette année, améliorera considérablement les Tilleuls et la Blanchardière ainsi que la sortie du Nouveau-Monde sur la route départementale mais se réjouit surtout de préparer l'avenir au titre de notre commune elle-même mais au titre aussi de notre participation constructive aux réalisations de la communauté de communes.

Le Maire, Luc de Romanet

L'ARBRE DES ENFANTS

Le 16 juin prochain, un événement nouveau aura lieu lors de notre fête villageoise. En effet, à 11h00, Monsieur le Maire accueillera les heureux parents et les 8 enfants nés en 2012 dans notre commune, autour de l'arbre planté à cet effet : un Liquidambar.

Cet espace derrière le terrain de foot est appelé à se développer d'année en année avec de nouvelles plantations. Une plaque avec le nom des nouveaux nés ainsi que leurs dates de naissance sera installée à côté de l'arbre concerné.

Bien évidemment tous ceux qui veulent assister à cette petite cérémonie et à la remise des cadeaux de bienvenue peuvent se joindre à nous afin de rendre cet instant des plus chaleureux.

En espérant que le soleil sera de la partie et que cette journée sera des plus festives, le rendez-vous est donc pris : 11h00 sur l'espace des arbres des enfants juste derrière le terrain de foot.

Cadre de vie

Centre Communal d'Action Social

Vous rencontrez des difficultés financières ou autres.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune dispose de son propre budget, il peut vous venir en aide ponctuellement.

N' hésitez pas, adressez-vous au secrétariat de la Mairie, votre demande sera étudiée avec la plus grande attention. (DM)

LA COMMUNE

L'EMPLOYE COMMUNAL:

Notre employé communal Jean Pierre GERMOND change d'orientation professionnelle et va quitter sa fonction le 30 juin 2013. Le conseil municipal le remercie pour toutes ces années passées (15 ans) à SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME et lui souhaite réussite dans sa nouvelle activité.

Jean Pierre est remplacé depuis le 13 mai 2013 par Luc ROUILLEC. Pour lui également, c'est en partie une nouvelle orientation professionnelle et le conseil municipal lui souhaite la bienvenue. (FS)



LES CHEMINS PEDESTRES :

Le chemin de la rivière d'Orgeval :



Ce chemin situé au dessus du lieu-dit « GOUFFARD », impraticable sur 200 mètres depuis de très nombreuses années, était devenu un endroit où étaient déposés divers objets sans aucune autorisation. Le conseil municipal a donc pris une délibération afin de procéder à l'évacuation des divers déchets et d'égaliser le sol afin de le rendre praticable aux marcheurs et aux vététistes. L'entreprise CARLIER a effectué les travaux courant mai. Cette ouverture permet de rejoindre « LA CROIX FEUE REINE » d'une seule traite. L'accès se fait au niveau de la route de la Viosne en direction d'IGE en venant de SAINT MARTIN DU VX BELLEME au dessus du lieu-dit « GOUFFARD » après le sommet de côte, l'entrée s'effectuant sur la gauche. (FS)

Chemin permettant également de rejoindre «LA CROIX FEUE REINE, LA ROULONNIERE ET GOUFFARD» :

Un chemin creux de 600 mètres environ est fermé depuis une vingtaine d'années. Il manque environ 60 mètres pour y accéder. Par le passé, l'accès au niveau « des Fontaines », se faisait en passant par une cour commune. Le conseil municipal a entrepris des démarches auprès du propriétaire du terrain qui borde ce chemin pour rétablir cet accès. Celui-ci est favorable pour céder du terrain à la commune sous réserve bien sûr d'un accord entre les deux parties. Les négociations sont en cours et nous espérons une issue favorable. (FS)

Chemin du Moulin de Cissé :

Chemin cartographié au niveau du lieu-dit « GOUFFARD » et dont l'accès se fait également par la route de la Viosne sur la droite en venant de SAINT MARTIN DU VX BELLEME. Il y a 15 ans la commune et le propriétaire du terrain ont procédé à un échange : à savoir modifier les tracés afin de regrouper les parcelles. L'ancien chemin a bien disparu mais le nouveau n'a pas été réalisé. Le conseil municipal est donc rentré en contact avec le propriétaire. Des échanges sont en cours et nous espérons une réhabilitation de cet accès au « Moulin de Cissé » et de la commune du GUE DE LA CHAÎNE.



Votre conseil municipal manifeste la volonté de préserver, conserver, entretenir, réaménager et réhabiliter les chemins de notre patrimoine communal et pour information complémentaire votre commune entretient actuellement 15 kms de chemins pédestres. (FS)

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Extrait du compte rendu de la séance du Conseil Municipal concernant les comptes de la commune

"... Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 avril 2013 à 18 heures 15, avec la participation de Monsieur Olivier Jacquet, Trésorier.....

...3°) **Vote du compte de gestion 2012** : Ce compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

4°) **Affectation du résultat 2012** : Ce résultat correspond

- au fonctionnement : 95.177,99 € (52.501,48 € + 286.401,19 € - 243.724,68 €)

- à l'investissement : - 31.118,88 € (22.574 € + 60.980,89 € - 52.436,01 €)

Le Conseil a pris une délibération l'approuvant à l'unanimité.

5°) **Vote des subventions accordée par la commune en 2013** : Les Conseillers Municipaux ont reçu, avant la séance du Conseil Municipal, la liste que la Commission des finances propose pour l'attribution des subventions 2013. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité cette liste, dont le montant global est de 4.000 €, cette liste comportant au titre des subventions diverses une somme de 770 € permettant d'attribuer des subventions non sollicitées à ce jour.

6°) **Vote des taux d'imposition 2013** :

Les taux de 2012, à savoir :

Taxe d'habitation : 9,09

Taxe foncière (bâti) : 8,65

Taxe foncière (non bâti) : 19,29

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 10,33

Le Conseil, après en avoir délibéré, a reconduit pour le tout les taux d'imposition de 2012.

7°) **Vote du budget primitif 2013** :

Le budget primitif, dont un tableau résumé a été remis à chacun des Conseillers Municipaux avant la réunion du Conseil Municipal, s'équilibre en section de fonctionnement à 330.755 €, dont 64.059 € d'excédent de fonctionnement, et s'équilibre en section d'investissement à 256.919 €. Le Conseil, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité ce budget primitif 2013...."

Vous pouvez consulter les détails des comptes de la commune à la mairie pour l'exercices de 2012 ou sur le site " les comptes des communes" pour les exercices de 2000 à 2011. <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/> (GB)

TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES TELECOMMUNICATIONS « LES TILLEULS ET LA BLANCHARDIERE »

Annoncés il y a plusieurs années ces travaux vont voir le jour (programmation 4^{ème} trimestre 2013 à confirmer, les travaux auront une durée de 12 semaines) grâce notamment à la persévérance de notre ancien maire Roger BELLANGER (Président du SIE).

Pourquoi ce retard contrairement à l'annonce faite de la réalisation de cet effacement d'abord en **2005** et ensuite **2006**

Le SDVCEO (syndicat départemental des collectivités électriques de l'Orne) ayant changé d'orientation souhaitait d'abord réaliser l'effacement des réseaux dans les cœurs de bourg, de fait le projet des Tilleuls et de la Blanchardière se trouvait retardé.

Un fait nouveau est intervenu en 2012. Une commune programmée se désistant, notre commune a été relancée par le Président du SIE et le conseil municipal a donné son accord.

Le montant global des travaux estimés par le cabinet SOGETI ingénierie s'élève à environ **345 666 € ttc**. Sur ce montant la commune bénéficie d'une prise en charge par le SDVCEO de **192 566 € ttc**.

Montant estimé par SOGETI ingénierie restant à la charge de la commune **153 100 € ttc**.

Sur ce montant il faudra déduire :

la restitution de la TVA environ	25 000 €
Subvention de l'ADEME	4 320 €
Subvention de l'Etat (Sénateur JC LENOIR) (Commission finances du sénat)	10 000 €

**RESTERA A LA CHARGE DE LA COMMUNE
SOIT EN POURCENTAGE**

**113 780 € ttc
33 %**



Ces subventions ne sont pas tombées du ciel et notre maire Luc de ROMANET a donc pris son bâton de pèlerin pour obtenir ces aides significatives. Cet investissement est financé par un emprunt sur 15 ans, la commune pouvant assurer sans problème les remboursements, en effet deux emprunts ont été amortis en 2011 et 2012. Reste un encours de prêt sur travaux et investissements concernant : le bourg, la salle des mariages et la mairie pour 160 819 EUR. Ces prêts contractés en 2001 et 2002 étaient d'un montant de 373 469 EUR

Cet effacement du réseau va permettre :

☞ Le renforcement de la ligne électrique. Trois habitations souffrent actuellement de « sous tension »

☞ Anticiper les nouvelles normes d'éclairage public à compter de 2015.

Dans ce programme, bien que cela s'avère souhaitable, il n'est pas prévu de réaliser des travaux pour les eaux pluviales en raison du coût prohibitif de cet investissement.

Une fois tous les éléments rassemblés la mairie accompagnée du bureau d'étude SOGETI ingénierie et d'un représentant de l'entreprise GARCZYNSKI organisera une réunion avec les habitants des Tilleuls et de la Blanchardière afin de présenter les différentes étapes des travaux et de répondre aux questions.(FS)

HISTORIQUE « LES TILLEULS »

Comme chacun le sait ce lotissement a été créé sur l'ancienne gare BELLEME-SAINTE MARTIN, gare située sur la ligne MORTAGNE - MAMERS. Voici un aperçu de l'évolution des transactions pour aboutir au projet final.

31 10 1959 : La ville de Bellême propose de former un syndicat de communes pour l'achat de terrain de la gare, appartenant à la SNCF, l'objectif serait d'y créer une zone industrielle. (Projet abandonné)

24 04 1961 : Suite au déclassement de la ligne de chemin de fer BELLEME - MAMERS, le service des domaines met en vente l'emprise de la voie déclassée.

27 05 1961 : Achat de la voie déclassée BELLEME - MAMERS. 1ha 80 au prix de 0,08NF le m².

10 10 1968 : Décision d'achat de l'achat des **bâtiments de l'ancienne gare SNCF et de ses dépendances** ainsi que 2ha de terrain qui la bordent pour **100 000 frs.** (15 244 €)

04 04 1969 : La commune confie à URBANOR la charge d'un plan de masse d'un lotissement communal couvrant une superficie de 3ha.

06 11 1970 : La commune fait l'**acquisition des locaux de l'ancienne gare.**

05 03 1971 : La commune cède à l'entreprise SOSACO **le terrain bâti et non bâti de l'ancienne gare** BELLEME - SAINT MARTIN d'une superficie de 3 ha , 36 a pour y créer un lotissement de 32 lots , pour le somme de **107 000 frs**(16 312 €) les frais de viabilité du lotissement sont assurés par l'entreprise SOSACO sauf ceux du raccordement au réseau d'assainissement qui seront à la charge de la commune **30 000 frs** (4 573 €), autorisation est donnée à l'EDF de brancher sur le transformateur qui sera construit sur le lotissement , quelques abonnés actuels souffrant de sous-tension.

25 11 1973 : Le cahier des charges du lotissement SOSACO prévoit que l'immeuble de l'ancienne gare soit abattu. Or un acheteur éventuel souhaitait acquérir l'immeuble pour en faire une maison d'habitation. Le conseil donne un avis favorable.



Il sera opportun de profiter de l'effacement des réseaux de ce lotissement qui a aujourd'hui plus de 42 ans pour terminer les travaux engagés en 1973, par exemple les bordures de trottoir à chaque extrémité de la rue unique ainsi que les 100 mètres de trottoir en pierre. (FS)

LA CDC (la communauté de communes) - LA COMMUNE

Qui fait quoi ! Qui gère !

Qui assure l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs (ex le terrain de foot et les vestiaires de ST MARTIN), les écoles publiques, le tourisme ? Qui entretient la voirie ? Qui entretient les trottoirs ? Quel part d'impôts va à la CDC ?

Alors pour clarifier attardons-nous aujourd'hui sur les attributions et les compétences de la CDC.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE a pour objet d'exercer les compétences obligatoires, définies par l'article 5114-16 du Code Général des Collectivités Territoriales suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace
Développement économique

COMPETENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES

1 -PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Action d'entretien des rivières
Collecte et traitement des ordures ménagères
Assainissement non collectif

2- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Elabore un inventaire des demandes locatives d'habitat
Met en œuvre des actions en faveur de l'habitat exemple OPAH etc.

3- VOIRIE

Assure les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives aux voies communales et chemins ruraux revêtus
Création et l'entretien des fossés
Assure la création et l'aménagement des aires d'arrêt de ramassage scolaire

Par contre reste de la compétence des communes :

Les travaux de salage, déneigement, élagage, de désherbage etc.

La création, l'aménagement et l'entretien des trottoirs, des places, des parcs de stationnement et de l'éclairage public.

La signalisation des lieudits.

4 -CONSTRUCTIONS, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Assure la création, la réhabilitation, l'extension et la gestion, des équipements sportifs et culturels.

BELLEME : Terrain de football, terrain de pétanque couvert et extérieur, gymnase, terrain de tennis couvert et tennis extérieurs, piscine, crèche et halte-garderie.

LE GUÉ DE LA CHAÎNE : Terrain de football, terrain de tennis et terrain de pétanque.

IGÉ : Terrain de football et vestiaires.

SAINTE MARTIN DU VIEUX BELLEME : Terrain de football et vestiaires.

SÉRIGNY : Maison des associations.

5 - ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE

Assure les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles maternelles et primaires publiques de son territoire concernant les bâtiments et équipements scolaires (BELLEME, IGE et LE GUE DE LA CHAINE)

Participe aux dépenses de fonctionnement (matériel) de l'Ecole Privée SAINT MICHEL de BELLÊME.

Par contre reste de la compétence des communes :

Votre commune participe aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des cantines scolaires, soit 10 000 € par an (308 € par enfant habitant la commune).

6 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En charge le contingent départemental d'incendie et de secours

7 - ACTIVITES SOCIALES

Mise en place des services à la population présentant un enjeu pour l'ensemble du territoire.

Gestion de l'Espace Public Numérique, de la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de la crèche Halte-garderie « Les Trois Pommes », centre de loisirs, assure également l'étude, la création, l'aménagement et les équipements et services suivants : Foyer logement à destination des personnes âgées, service local de transport à la demande et terrain d'accueil pour les gens du voyage.

8 - TOURISME-CULTURE

Définit, organise et finance la politique de promotion du tourisme

Assure la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant les bâtiments et équipements.

BELLEME : Office de tourisme et Mini-Golf

Ces transferts de compétences en application depuis la création de la CDC au 31/12/99, ont des avantages et des inconvénients : intégrer la solidarité financière avec l'ensemble des communes moins bien ou mieux loties.

Pour notre commune cette solidarité permet d'accéder à l'ensemble des services énuméré ci-dessus.

Ces compétences prises en charge par la CDC toutes les communes (16) doivent apporter leur contribution financière. (FS)

Sur 100 € d'impôts locaux prélevés sur le territoire de la CDC

TH (taxe d'habitation)

TFB (taxe foncière bâti)

FNB (foncier non bâti)

Fiscalité entreprise

TEOM (enlèvement ordures ménagères)

56 € vont à la CDC

44 € vont aux communes

Vos élus qui représentent votre commune au sein de la CDC sont :

Luc de ROMANET, Marie-Madeleine BOULAY, François STAGNOL

Accès au site de la CDC : <http://www.cdcpaysbellemois.fr/>

Evénements**VOEUX DU MAIRE**

Ce sont plus de 80 personnes qui se sont retrouvées ce samedi 12 janvier. Luc DE ROMANET maire a adressé ses vœux et ceux du conseil municipal à l'ensemble de la population ainsi qu'aux diverses personnalités présentes. Comme c'est la coutume cette cérémonie s'est poursuivie avec la dégustation de la galette des rois et du verre de l'amitié. (FS)



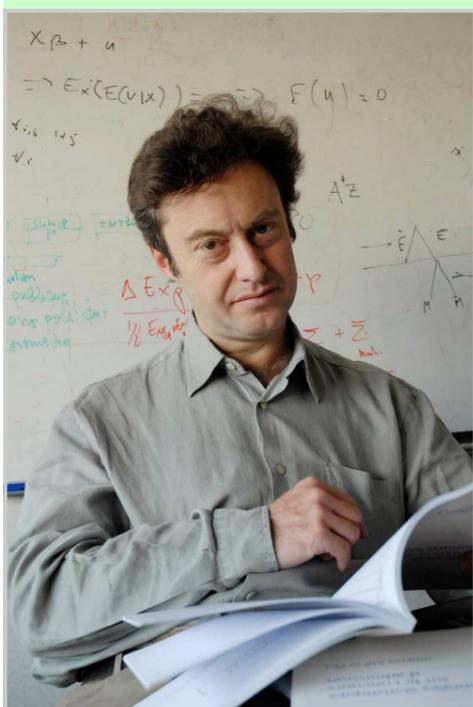
Repas du Comité des Fêtes

Nouvelle réussite du comité des fêtes pour cette soirée sur le thème de la potée sarthoise. Les personnes présentes ont passé un moment très convivial dans l'agréable « salle des mariages »

Bravo aux organisateurs de leur investissement pour la commune. (FS)

APPEL Á BENEVOLES :

VOUS ÊTES LES BIENVENUS Á REJOINDRE LE COMITÉ DES FÊTES.



" Notre voisin inconnu, Francis KRAMARZ.

Vous avez peut-être rencontré, sur les routes et chemins de la forêt, un cycliste mince et sportif; vous connaissez alors son visage, mais vous ne savez pas qui il est.

Ce cycliste est Francis KRAMARZ, âgé de 55 ans, habitant à Saint Martin du Vieux Bellême, à Plaisance, à la lisière de la forêt.

Il est marié et père deux filles;

C'est un homme très simple et modeste alors qu'il est polytechnicien, diplômé de l'ENSAE (Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique), docteur en sciences économiques, professeur à l'école polytechnique, directeur du centre de recherche en économie et statistique.

Il est spécialiste des questions d'emploi et se préoccupe très particulièrement du problème du chômage et de ses solutions.

Pour mieux connaître sa pensée et pour ne pas la dénaturer je me permets de citer quelques lignes d'un article paru récemment dans un journal national, en réponse à la question de savoir s'il y a "un problème de formation des salariés et des chômeurs".

"Oui, et un problème d'injustice. On met beaucoup d'argent sur l'accompagnement des licenciés économiques et on s'occupe peu des intérimaires à part leur accès privilégié à l'activité réduite alors qu'elle n'a que peu d'effets bénéfiques. On devrait miser plus, en cas de difficultés, sur la formation des intérimaires et des salariés en fin de CDD qui sont les premières victimes de la crise. Plus généralement, le système de formation initiale des "moins performants" est totalement défaillant. Ensuite, la formation continue ne s'intéresse qu'aux salariés déjà formés, ceux qui en ont le moins besoin alors qu'elle devrait permettre à ceux qui veulent changer de métier ou de secteur de le faire".

Dans une discussion que nous avons eue ensemble, il ajoutait : « beaucoup des solutions à mettre en œuvre pour lutter contre le chômage sont connues mais elles sont politiquement difficiles à faire passer car chacune risque de mécontenter une fraction de la population qui se mobilisera alors que les bénéficiaires des changements ne descendront pas dans la rue pour soutenir la réforme. »

Maintenant, lorsque nous rencontrerons Francis Kramarz sur les routes et les chemins de la forêt, nous nous réjouissons à la pensée qu'il se sent bien à Saint Martin, qu'il s'y sent heureux et détendu mais aussi que sa détente lui permet de réfléchir au mieux au problème si grave du chômage et de ses remèdes. (LDR)

État civil

Décès

30 janvier 2013 : Thérèse DOURDOINE (80 ans)

11 avril 2013 : Louis HERVET (92 ans)

Agenda

16 juin 2013 : Fête communale

16 juin 2013 : Inauguration arbre des enfants à 11h00

23 juin 2013 : Fête de la musique à partir de 11h00 (Apéritif Musical)

Civisme

nuisances sonores

Pour mémoire, un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit, précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h, les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30, les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h. Nous vous demandons de respecter ces horaires.

ordures ménagères

Nous rappelons à tous les administrés que les ordures ménagères sont enlevées le mercredi matin et que le dépôt, sur les lieux de ramassage dans la commune, doit s'effectuer uniquement la veille après 18 h. Ceux qui ne peuvent pas respecter cette consigne ont à leur disposition des conteneurs de dépôt d'ordures ménagères situé à l'extérieur de la DÉCHETTERIE DE BELLÊME, accessibles 24h/24, 7j/7.

Expression libre

Coup de cœur pour le numéro hors série de Pays du Perche, d'avril 2013, intitulé **Nature du Perche***.

Extrait 1 : *Éditorial de Nathalie Fey, rédactrice en chef. Ce Perche qu'on nous arrache*

"Entre les années 1950 et 2000, le Perche a perdu, au bas mot, la moitié de ses haies... Moins de haies signifie moins de flore, moins de faune, une érosion et un lessivage des sols - donc une perte des reliefs -, moins d'eau et de moins bonne qualité dans les nappes phréatiques. Entre autres. Car, quand on tire la pelote, déjà fort détricotée, de la haie, c'est presque le pays tout entier qui vient avec... "

Extrait 2 : *Vu du ciel, photographies de David Commenchal (GB)*

"Ces deux images ont été prises le même jour de novembre 2012, depuis un avion.

À gauche, la campagne entre Rémalard et Colonard-Corubert, à droite vers Mortagne-au-Perche.

Profondément modifié depuis l'après-guerre, le paysage du Perche est aujourd'hui en question.

Une prise de conscience de l'ensemble des acteurs du territoire, élus, habitants et agriculteurs est essentielle à son devenir."



Ce numéro hors série est en vente dans les librairies de Bellême

CITATION



*De temps en temps,
il faut se reposer de ne rien faire.*

- Jean Cocteau -

Composition photo : Jean Léo DUGAST
avec un texte de Jean COCTEAU.

LE SAVIEZ-VOUS :

Les pelouses de la Bruyère appartiennent au Conseil Général mais la commune prend à sa charge leur entretien.

Informations pratiques

Location de la salle

Habitants de la commune

1 jour	120 euros
2 jours	180 euros

Habitants hors commune

1 jour	160 euros
2 jours	240 euros

Horaire déchetterie

L'espace propriété de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h saufs dimanches et jours fériés

Horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Cimetière

Concession :

50 ans : 125 €

Colombarium :

15 ans est à 220 euros

30 ans est à 400 euros

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case. Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie.



M. Oget est installé sur la commune depuis 25 ans



Les brèves

- ☞ A compter du 1.08.13 Mme Marjolaine TOURNELLE remplacera Mme Martine BOULAY en complément de son activité actuelle.
- ☞ L'employé communal est présent sur la commune les lundi, jeudi et vendredi
- ☞ A compter du 14 juin jusqu'au 12 juillet 2013 compris, la Mairie sera fermée le mercredi et le vendredi matin, pour congés annuels.
- ☞ A compter du 15 juillet, la Mairie sera fermée les lundi, jeudi et vendredi après-midi jusqu'au 5 août 2013, pour raison de congés annuels.

Mairie horaires

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00
 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
 Tél. 02 33 73 03 05—Fax. 02 33 25 97 09
 mairieestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr
 Vous êtes branchés Internet ?



Si vous souhaitez recevoir, par courriel, les bulletins, ainsi que les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal, puis les comptes rendus de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat mairieestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

Vous voulez mieux connaître votre commune ?

Allez sur le site

<http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-saint-martin-du-vieux-belleme.html>

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- ☞ faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile
- ☞ Vous inscrire sur la liste électorale munis du livret de famille ou d'une carte d'identité

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la

DIDIER LEDRU

Électricité générale

Tél. 02 33 73 12 30 - Port. 06 85 33 77 32
 ledru-electricite@wanadoo.fr
 Mont-Poirier - 61130 Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

AMBULANCE ASSISTANCE
R. BELLIARD

- Transport allongé
- Transport assis
- Jours Fériés
- Dimanche
- JOUR ET NUIT
- + 12 Véhicules

TOUTES URGENCES - BLÉSSÉS - MATERNITÉS - CONTRÔLE MÉDICAL
 RAYONS - RÉÉDUCTIONS - CONSULTATIONS ...
 Z.A Route du Mans - 61130 BELLÊME

24h/24 TAXI ☎ 02 33 73 12 70

La commission « INFO/COM » précise que: le Bulletin Municipal est entièrement conçu, rédigé et mis en page par les membres de la dite commission et le secrétariat de mairie, seuls les frais d'impression sont à la charge de la commune et/ou de sponsors. Le coût par exemplaire est de 0.79€ TTC.

Le Bulletin N°11 est imprimé en 360 exemplaires par le secrétariat de la mairie. Par souci d'économie, les bulletins sont distribués par l'ensemble des conseillers municipaux dans les quartiers proches de leur domicile. Le bulletin est consultable sur le blog de Jean-François de Caffarelli <http://www.caffarelli.fr>

Commission INFO/COM : G. Beauté (GB), J.M. Legros (JML), S. Letourneur (SL), D. Maisonier (DM), L.de Romanet (LDR), F. Stagnol (FS), D. Vallée (DV), (Photos G. Beauté, F. Stagnol)